

Déclaration de la Révé. Sr. La Dauversière, infirmière, à l'Hôtel-Dieu de cette ville, dans la cause de la guérison de la Révé. Sr. Marie Susanne Dufresne.

J. M. J.

A la plus grande gloire de Dieu, et de son serviteur M. OLIER.

Je, soussignée, déclare que ma Sr. Marie Susanne Dufresne a été subitement guérie, le dix décembre courant, par l'application d'un scapulaire fait avec un morceau de la soutane de M. OLIER.

Cette chère Sœur était retenue à l'infirmerie pour cause de maladie, depuis le vingt-sept octobre dernier. Le trente du même mois, le médecin déclara le danger; le trente-un, elle reçut le St. Viatique pour la première fois. Depuis cette époque, l'état de sa santé fut à peu près le même jusqu'au huit novembre qu'elle se sentit plus faible et plus souffrante. Elle demanda et reçut une seconde fois le St. Viatique; le neuf, elle reçut l'Extrême-Onction, et on lui appliqua l'indulgence *in articulo mortis*. Depuis ce moment, elle se trouva mieux, et ce mieux dura jusqu'à la fin du mois. Le premier décembre, elle put communier à jeûn dans son lit, à cinq heures et demie du matin. Le lendemain, à trois heures et demie du soir, elle eut une crise qui nous alarma; notre Mère fit appeler notre charitable médecin qui prescrivit les remèdes qu'il jugea nécessaires à la malade, ajoutant que si ces remèdes n'opéraient point, nous pourrions la faire administrer de nouveau dès le soir même. A sept heures, notre chère malade n'éprouvait aucun soulagement, notre confesseur fut appelé, et il lui donna le St. Viatique pour la troisième fois. Depuis ce moment, elle éprouva de grandes faiblesses deux ou trois fois par jour; le six, les syncopes devinrent plus fréquentes, le sept, le médecin lui prescrivit encore des remèdes qui furent les derniers qu'elle prit. Le huit, à huit heures du matin, elle éprouva une si grande faiblesse que je crus qu'elle ne vivrait pas jusqu'à midi; j'en avertis notre Mère qui fit de suite appeler notre confesseur, et elle reçut le St. Viatique une quatrième fois, pendant qu'on chantait la grand-messe dans notre Église.

A deux heures après midi, notre confesseur vint lui faire les prières de la recommandation de l'âme; le médecin nous dit, en faisant sa visite accoutumée, qu'il n'y avait plus rien à lui faire. Le soir, je préparai ce qu'il fallait pour l'ensevelir. Le neuf, à sept heures et demie du matin, pendant que je lui faisais prendre quelque nourriture, elle me dit: je suis plus faible que je n'ai encore été; et elle s'évanouit dans mes bras; je fis appeler notre Mère qui était au chœur, à la messe de communauté; elle vint aussitôt auprès de cette chère Sœur, fit quelques prières et lui fit prononcer les doux noms de Jésus, Marie, Joseph. Ses soupirs ne se faisaient sentir que de deux en trois minutes; elle demeura dans cet état jusqu'à huit heures et trois quarts; alors sa respiration devint plus naturelle; vers deux heures après midi, ma Sœur Fisetite me pria de lui appliquer le scapulaire dont j'ai parlé plus haut. En présentant ce scapulaire à la malade, je lui dis: voici un scapulaire fait avec un morceau de la soutane de M. OLIER; l'application de ce scapulaire a guéri un parent de M. de Charbonnel, qui était à l'extrémité. Elle le reçut avec respect, le baisa, et me dit de le mettre dans son cou; ce que je fis. Quelque temps après, elle me dit: je souffre beaucoup, mes douleurs augmentent. Je la veillai cette nuit même, croyant que c'était la dernière de sa vie. Le dix, elle eut une faiblesse qui dura depuis une heure du matin jusqu'à deux heures et un quart, une autre à dix heures et demie; à midi, elle se trouva un peu mieux; à deux heures, je lui fis prendre une légère collation; elle ne pouvait porter elle-même la nourriture à sa bouche; à cinq heures, je la fis souper: elle put s'aider un peu; après ce repas, je restai auprès d'elle avec deux autres Sœurs malades; elle nous dit: je suis mieux; elle causa et rit avec nous jusqu'à six heures; étant restée seule avec elle, elle me dit: j'ai mal fait de rire, je suis plus malade à présent. A sept heures et quart, je la levai moi-même; elle était si faible que je la laissai se reposer après l'avoir assise sur son lit; je la rafraîchis un peu et je la couchai. Quelques minutes après, je fus un peu surprise de l'entendre me demander: voulez-vous me permettre d'aller à la messe demain? sans lui faire aucune question, je lui dis, nous verrons cela demain, si vous êtes capable, je vous y porterai moi-même, à condition que, si vous êtes fatiguée, vous m'en avertirez, ce qu'elle me promit; je lui souhaitai une bonne nuit et me retirai dans la chambre voisine où je couchais. Comme j'avais veillé la nuit précédente, je dormis d'un profond sommeil, jusque vers deux heures du matin que j'entendis quelqu'un qui entra dans notre chambre; je m'éveillai en demandant qui est là! C'est moi, me dit ma Sœur Dufresne; c'est moi, je viens vous dire que je suis bien, je suis guérie; elle me prit dans ses bras, et m'embrassant, elle me demanda la permission d'aller à la messe; je me levai pour la reconduire à son lit, et ce fut elle que je voulais soutenir qui me soutenait, car je pouvais à peine marcher, tant cette visite inattendue m'avait saisie; je la fis coucher et je me retirai. A cinq heures du matin, j'étais à peine levée qu'elle m'appela pour me demander à manger; je lui donnai la moitié d'un biseuit au sucre et un gobelet de lait qu'elle prit de bon appétit; à sept heures, je lui servis à déjeuner; à sept heures et quart, elle se leva seule, s'habilla, entendit la Ste. messe de l'infirmerie, supporta le bruit de la psalmodie des quatre petites heures, se confessa à genoux; alla au devant du médecin qui ne tarda pas à faire sa visite. Celui-ci, en la voyant, lui dit: "ma Sœur, si l'on m'eût dit que vous étiez morte, je serais moins surpris que de vous voir comme je vous vois." A dix heures, elle dina à table avec les Sœurs malades; elle mangea une portion de pâté, une petite portion de dinde &c. Après le dîner, je lui dis de se déshabiller et de se coucher; ce qu'elle fit par obéissance. A une heure après midi, je l'ac-

compagnai au noviciat qui est au même étage que l'infirmerie; à deux heures, elle alla à sa cellule du dortoir, qui est au troisième étage; dans le cours de la même après dîner, elle alla à la procure des pauvres, où elle vit M. Roupe, notre confesseur. Le lendemain, 12 décembre, elle se leva à cinq heures, descendit au chœur, communia à la grille, entendit la Ste. messe; et qu'elle fit encore le lendemain.

Aujourd'hui, vingt huit décembre, que j'écris ceci, elle se porte bien.
(Signée) Sr. LA DAUVERSIÈRE, infirmière.

Déclaration de la Révé. Sr. Marcille, apothicairresse de l'Hôtel-Dieu de cette ville, dans la cause de la guérison de la Révé. Sr. Marie Susanne Dufresne.

Le dix décembre mil-huit-cent-quarante-six, à huit heures et demie du matin, j'entraî dans la chambre de notre chère Sœur Dufresne et je m'approchai doucement de son lit où je la trouvai assise; elle me salua, en souriant, par ces consolantes paroles: "je suis guérie." On peut deviner quelle fut ma surprise; je gardai le silence; elle me regarde et continue à répéter: "je suis guérie, je suis guérie"; à l'instant la pensée du scapulaire me vint à l'esprit et m'occupa fortement; je lui répondis, je le crois. Elle me dit que depuis l'instant où elle reçut le scapulaire sur la poitrine, elle avait souffert beaucoup et même des douleurs toutes différentes de celles qu'elle avait souffertes jusque là; que depuis quatre heures, ces douleurs étaient descendues depuis la tête jusqu'aux pieds, comme si une main les eût poussées, et qu'elle ne sentait plus rien. Vers neuf heures, je lui dis qu'il me fallait aller faire la visite des chambres. Allez, me dit-elle; puis elle ajouta; dans ce moment j'ai des coliques et je sens le besoin d'évacuer; tant mieux, lui dis-je. En effet depuis dix jours, aucun remède n'avait opéré; à mon retour, l'évacuation avait eu lieu, comme si elle eût été en parfaite santé, ce qui eut lieu encore une seconde fois. Vers dix heures et demie, elle s'endormit d'un doux sommeil jusqu'à une heure et demie lorsqu'elle fut éveillée, je lui présentai de la bouillie; elle put la manger elle-même sans avoir besoin d'un secours étranger pour la porter à sa bouche. Je lui demandai si elle pouvait se passer un instant de mes secours, ayant besoin d'aller à l'apothicairerie oh! oui, me dit elle, mais donnez-moi, s'il vous plaît nos bas; je partis sans inquiétude; à mon retour je trouvai la bonne Sœur, infirmière sur pied qui, les larmes aux yeux, me déclara que la petite ressuscitée lui avait fait visite à son lit, et puis s'en était allée se coucher tranquillement. A quatre heures, je la laissai, dormant paisiblement, et me retirai à notre chambre.

(Signée)

Sr. MARCILLE, A. P.

Les quatre déclarations ci-dessus ayant été lues attentivement, Nous avons enjoint à la Sœur Fisetite, Religieuse du dit Hôpital, de déclarer devant Dieu et devant Nous, si les circonstances relatées par ses Sœurs Religieuses, concernant la tradition et l'usage du scapulaire par elle remis à l'infirmière pour sa Sœur Dufresne malade étaient en tout conformes à la vérité par elle connue. Ce qu'elle Nous a immédiatement confirmé, promettant de plus de nous en donner la déclaration par écrit, à notre prochaine séance dans la même cause. De suite, Nous avons chargé les médecins enquêteurs de poser toutes les questions qu'ils croiraient utiles à la vérification des faits énoncés dans ces diverses attestations et affirmations; de questionner et transquestionner eux-mêmes les déposantes et le médecin de l'Hôpital également, suivant besoin. Ce qu'ils ont exécuté professionnellement, en requérant plus amplement encore le détail des symptômes, des progrès, des variations et des caractères de la maladie, et en constatant l'état présent de la Sr. M. S. Dufresne, ci-devant malade et actuellement guérie.

Cette investigation finie, à la volonté des médecins, Nous avons clos nos procès de ce jour et en avons signé le procès-verbal conjointement avec Messieurs les Membres de la Commission Ecclésiastique plus haut désignés. Fait et passé à Montréal, aux lieu, jour et an que dessus.

J. C. EV. DE MARTYROPOLIS,

L. † S.

Administrateur.

H. HUDON, CH. V. G.

F. BILLAUDELE, V. G., J. B. ROUPE, Ptre.

Par Monseigneur l'Administrateur,

J. O. PARÉ, Chan. Secr. du Diocèse.

SECONDE SÉANCE

Dans l'information juridique et canonique de la guérison de la Sœur Marie Susanne Dufresne.

Ce jour, vingt-troisième du mois de janvier, mil-huit-cent-quarante-sept, Nous, soussigné, nous sommes de nouveau transporté, sur les deux heures de l'après-midi, dans la même salle de l'Hôtel-Dieu de cette ville où nous fîmes, le trente décembre dernier, une première séance d'enquête sur la guérison de la Sœur Marie Susanne Dufresne, Religieuse Hospitalière du dit Hôtel-Dieu; et là et alors, étant assisté des mêmes personnes formant le tribunal ecclésiastique et la commission médicale par nous institués pour s'enquérir dans cette cause, de plus en présence de Messire Léonard Vincent Léon Villemeuve et Dominique Granet, prêtres, directeurs du Séminaire de Montréal, assistant en icelle cause, comme théologiens au besoin, nous avons continué nos procédures canoniques en la manière suivante:

Le saint Nom de Dieu invoqué, nous avons fait lecture de notre